

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 AVRIL 2013**

Délibération
n° 2013.04.068

Transports urbains :
tarifs 2013-2014

LE ONZE AVRIL DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **5 avril 2013**

Secrétaire de séance : Françoise COUTANT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Brigitte BAPTISTE à Philippe LAVAUD, Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Patrick BOUTON à Michel BRONCY, Gérard DESAPHY à Françoise LAMANT, Jacques DUBREUIL à Jean-Claude BEAUCHAUD, Henri GARCIA à Cyrille NICOLAS, Bertrand GERARDI à André BONICHON, Janine GUINANDIE à Dominique THUILLIER, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Madeleine LABIE à Yves BRION, Redwan LOUHMAADI à Françoise COUTANT, Martine RIVOISY à Zahra SEMANE, Frédéric SARDIN à Rachid RAHMANI

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 AVRIL 2013

**DELIBERATION
N° 2013.04.068**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

TRANSPORTS URBAINS : TARIFS 2013-2014

Conformément à l'article 18 du contrat de délégation du service public des transports urbains, confié à la S.T.G.A. par délibération n°282 du 18 décembre 2008, il appartient au GrandAngoulême, collectivité délégante, de déterminer la structure et les niveaux des tarifs.

Depuis 2008, et en particulier depuis l'augmentation du taux de Versement Transport en décembre 2010, le GrandAngoulême a décidé de limiter l'augmentation des tarifs dans les transports publics urbains afin de favoriser leur utilisation :

- application des tarifs 2007 jusqu'en juillet 2010 ;
- application des tarifs 2010 jusqu'en janvier 2012.

En 2012, le GrandAngoulême a cependant décidé d'une hausse des tarifs des transports publics urbains afin de prendre en compte l'augmentation du taux de TVA sur les recettes commerciales (passage du taux de 5,5% à 7%). Cette mesure a permis d'éviter à la STGA de supporter une perte de recettes estimée à 48 000 € pour 2012.

La hausse de la TVA a également eu pour conséquence une augmentation de près de 175 000 € par an, sur 2012 et sur 2013, de la Contribution Forfaitaire versée par le GrandAngoulême au délégataire.

Par ailleurs, il est prévu une nouvelle modification des taux de TVA à compter du 1^{er} janvier 2014, avec un taux intermédiaire de TVA à 9 ou 10 % au lieu de 7%.

Dans ce cadre, le gouvernement a mis en place début 2013 un groupe de travail sur la TVA pour définir précisément les modalités d'application des nouveaux taux. Ce groupe de travail devrait auditionner le Groupement des autorités responsables de transport (GART) qui milite pour que les transports du quotidien soient considérés comme un service de première nécessité et à ce titre, assujettis à un taux de TVA à 5%.

Considérant que la grille tarifaire a déjà été revue à la hausse au 1^{er} janvier 2012,

Considérant qu'il est nécessaire de poursuivre l'effort du GrandAngoulême afin de favoriser la mobilité par les transports en commun dans un contexte économique de plus en plus difficile, notamment pour les populations les plus démunies,

Considérant que les modalités d'application du taux intermédiaire de TVA sont encore en cours de discussion ;

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 6 mars 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances / programmation (réunion toutes commissions confondues) du 2 avril 2013,

Je vous propose donc:

DE RECONDUIRE, à compter du 1^{er} juillet 2013, les tarifs des transports urbains appliqués depuis le 1^{er} janvier 2012, selon la grille tarifaire ci-jointe.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 avril 2013	<u>Affiché le :</u> 18 avril 2013

Grille tarifaire au 1^{er} juillet 2013

1) TICKETS MAGNETIQUES ET « PACK 10 VOYAGES » SUR CARTE A PUCE

	Tarifs Officiels au 1 ^{er} juillet 2012	Tarifs Officiels au 1 ^{er} juillet 2013	Tarifs commerciaux
Ticket 1 voyage	1,37 €	1,37 €	1,30 €

Les tarifs commerciaux sont des arrondis aux 10 centimes d'euros inférieurs des tarifs officiels pour faciliter les rendus de monnaie.

Tous les autres tarifs des tickets vendus par la STGA découlent du tarif du ticket unitaire ci-dessus voté par le GrandAngoulême:

Ticket 3 Voyages	réduction de 15% par rapport au ticket unité	3,40 €
Ticket 10 Voyages	réduction de 30% par rapport au ticket unité	9,60 €
Ticket 7 jours	réduction de 40% par rapport à 14 tickets unités	11,50 €
Ticket Groupe 10 Voyages	réduction de 65% par rapport à 10 tickets unités	4,80 €
Pack 10 Voyages	réduction de 32% par rapport à 10 tickets unités (voyages portés sur la carte à puce Mobili'carte)	9,30 €

2) ABONNEMENTS SUR CARTE A PUCE (Mobili'carte)

	Tarifs Officiels au 1 ^{er} juillet 2012	Tarifs Officiels au 1 ^{er} juillet 2013	Tarifs commerciaux
Abonnement Liberté Mensuel	34,67 €	34,67 €	34,60 €
Abonnement Scolaire Plus Mensuel	19,06 €	19,06 €	19,00 €
Abonnement 18/25 ans Mensuel	21,25 €	21,25 €	21,20 €
Abonnements Age d'Or Annuel « Plein Jour » (au 01/01/2014)	208,03 €	208,03 €	208,00 €
Abonnements Age d'Or Annuel « Zen » (au 01/01/2014)	104,02 €	104,02 €	104,00 €

Les tarifs commerciaux sont des arrondis aux 10 centimes d'euros inférieurs des tarifs officiels pour faciliter les rendus de monnaie.

Tous les autres tarifs d'abonnements vendus par la STGA découlent des tarifs des abonnements ci-dessus votés par le GrandAngoulême :

Abonnement Liberté Annuel	réduction de 16% par rapport à 12 abonnements Liberté Mensuel	349,40 €
Abonnement Liberté été	réduction de 30% par rapport à 2 abonnements Liberté Mensuel	48,50 €

Abonnement Liberté Zen Mensuel	réduction de 45% par rapport à l'abonnement Liberté Mensuel	19,00 €
Abonnement Liberté correspondance	réduction de 50% par rapport à l'abonnement Liberté Mensuel	17,30 €

(sous condition : présentation d'un abonnement autocar ou SNCF)

Abonnement Scolaire Plus Annuel	réduction de 10% par rapport à 10 abonnements Mensuel	171,50 €
Abonnement Scolaire Mensuel	réduction de 25% par rapport à l'abonnement Scolaire Plus Mensuel	14,20 €
Abonnement Scolaire Annuel	réduction de 10% par rapport à 10 abonnements Mensuel	128,60 €
Abonnement Scolaire été (1 mois)	calculé sur la base d'un abonnement 18/25 ans Mensuel	21,20 €
Abonnement Scolaire été (2 mois)	réduction de 30% par rapport à 2 abonnements 18/25 ans Mensuels	29,70 €

Abonnement Scolaire Plus Mensuel « Famille nombreuse »	réduction de 30% par rapport aux abonnements scolaire Plus mensuel	13,30 €
Abonnement Scolaire Plus Annuel « Famille nombreuse »	réduction de 30% par rapport aux abonnements scolaire Plus annuel	120,10 €
Abonnement Scolaire Mensuel « Famille nombreuse »	réduction de 30% par rapport aux abonnements scolaire mensuel	10,00 €
Abonnement Scolaire Annuel « Famille nombreuse »	réduction de 30% par rapport aux abonnements scolaire annuel	90,00 €

Abonnement 18/25 ans Annuel	réduction de 10% par rapport à 10 abonnements 18/25 ans Mensuel	191,20 €
Abonnement 18/25 ans été	réduction de 30% par rapport à 2 abonnements 18/25 ans Mensuels	29,70 €
Abonnement 18/25 ans correspondance	réduction de 50% par rapport à l'abonnement 18/25 ans Mensuels	10,60 €

(sous condition : présentation d'un abonnement autocar ou SNCF)